

**Assurances MAUCOURT**

14, Place du Donjon
79200 PARTHENAY
parthenay-gatine@gan.fr

Tel : 05 49 94 04 88
Fax : 05 49 95 25 76
N° Orias : 08 045 868



FORMALITES A ACCOMPLIR EN CAS DE SINISTRE

Il est rappelé que les déclarations de sinistres doivent être faites :

- Dans les 24 heures dans les cas de Mortalité et Vol ;
- Dans les 5 jours en cas de :
Frais Vétérinaires ;
Affections susceptibles d'entraîner une invalidité ;
Responsabilité Civile.

DOCUMENTS A FOURNIR EN CAS DE SINISTRE :

- Mortalité :
Déclaration de l'Assuré ;
Certificat du vétérinaire ;
Facture d'équarrissage ;
Original du livret signalitique (l'assureur devant le transmettre au SIRE).
- Vol de l'équidé :
Déclaration de l'Assuré ;
Dépôt de plainte ;
Original du livet signalitique.
- En cas de nécessité d'abattage :
Demande préalable à faire parvenir à l'assureur accompagnée d'un constat vétérinaire.
- Frais vétérinaires :
Déclaration de l'Assuré avec Compte rendu vétérinaire avec description de la maladie ou de l'accident ;
Factures vétérinaires ;
Certificat de guérison.

QUE DOIT CONTENIR LA DECLARATION DE SINISTRE DE L'ASSURE :

- Les références du contrat assurant l'animal ;
- Date ; cause ; nature et circonstances de l'évènement ;
- Conséquences connues ou présumées ;
- Nom et adresse de la personne civilement responsable de l'évènement ou témoins éventuels.